



Grille d'attribution des logements communaux

Chaque dossier reçu sera évalué en fonction de la grille ci-dessous.

L'évaluation se fait **au regard de la situation existante au moment de l'instruction**.
Seuls les **enfants à charge du demandeur** (temps complet ou garde alternée) sont pris en compte.
Les critères reposent sur des éléments factuels simples ou déclaratifs.

A. Adéquation familiale – Taille du foyer adaptée à un logement T4

B. Situation des enfants – (Enfants à charge du demandeur)

- Enfant(s) à charge scolarisé(s) à Fleurieux sans y résider
- Enfant(s) à charge scolarisé(s) à Fleurieux avec logement actuel manifestement inadapté(sur-occupation, absence de chambre, surface insuffisante)
- Enfant(s) à charge à temps complet (hors scolarité sur la commune)
- Enfant(s) à charge sans chambre dédiée / situation de sur-occupation avérée
- Famille monoparentale avec enfant(s) à charge
- Situation de garde alternée (enfant(s) à charge partielle)

C. Anchorage communal

- Activité professionnelle exercée sur la commune de Fleurieux
- Activité professionnelle exercée dans un rayon de 10 km
- Engagement dans la vie associative locale
- Liens familiaux directs sur la commune (parents proches)

D. Situation personnelle

- Séparation récente ou situation d'urgence avérée
- Hébergement temporaire ou précaire

E. Situation financière

- Ressources compatibles avec le loyer du logement
- Présence d'un garant ou d'une sécurité financière équivalente

F. Adéquation avec le logement proposé

- Acceptation explicite de l'absence d'extérieur et/ou de stationnement privatif
- Situation de stationnement compatible avec le logement (maximum 2 véhicules par foyer)